

Mansartis Ternativ – D.I.C.I

Code ISIN : FR0013250982 (part C)

FCP géré par Mansartis Gestion

Document d'informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

DESCRIPTION DES OBJECTIFS ET DE LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Mansartis Ternativ est un fonds commun de placement, de classification «actions internationales».

Le FCP met en œuvre une gestion action internationale à thématique environnementale dont le but est d'être exposé aux entreprises présentes dans au moins une des quatre thématiques de développement durable qui sont : l'accès à l'eau potable, la réduction de l'empreinte carbone, les énergies renouvelables et le développement de l'économie circulaire. Il a pour objectif, sur un horizon d'investissement de 5 ans, la recherche d'une performance de long terme, à travers une gestion financière et extra-financière (ISR), intégrant des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance.

Le FCP investit sur les marchés actions, dans l'univers des grandes et moyennes capitalisations cotées sur les principaux marchés internationaux, mais aussi sur les marchés de taux.

Le MSCI World (AC) pourra être utilisé comme indicateur de comparaison a posteriori mais eu égard à l'univers d'investissement limité et au caractère discrétionnaire de la gestion mise en œuvre la performance pourra s'en écarter de manière significative.

CARACTÉRISTIQUES ESSENTIELLES DU FONDS

Le fonds est investi en prenant en compte des critères financiers et extra-financiers dans la sélection de titre. Mansartis Ternativ met en œuvre une gestion ISR (Investissement Socialement Responsable) de conviction reposant sur une triple approche : 1. L'Exclusion 2. La Gestion thématique environnementale 3. La Sélection « best-in-universe »

La stratégie d'investissement consiste à sélectionner les entreprises qui recherchent et proposent des solutions alternatives, de nouveaux modes de gestion et de consommation des ressources naturelles. Mansartis Ternativ a pour objectif d'investir exclusivement dans des sociétés présentes dans au moins l'une des quatre thématiques de développement durable détaillées ci-après.

Les gérants mettent en œuvre une gestion discrétionnaire. Ils s'appuient sur un processus de gestion pouvant se décomposer en trois étapes :

Un première étape définit un univers d'investissement duquel sont exclues certaines sociétés en raison de leur capitalisation / flottant, de leur couverture insuffisante par des analystes, de leur domaine d'activité (addictions, armement, etc.), de leur impact environnemental (nucléaire, énergie fossile), ou des controverses de niveau élevé auxquelles elles peuvent être confrontées.

La deuxième étape analyse et identifie les sociétés en phase avec les quatre thématiques précitées comme précisé ci-dessous :

1. Favoriser l'accès à l'eau potable : Identifier les sociétés parmi les trois acteurs dominants ou ayant plus de 50% de leur chiffre d'affaires dans un ou plusieurs des segments suivants : gestion et distribution de l'eau, vente d'équipements servant aux infrastructures, ventes de produits ou services participant au traitement et suivi de la qualité de l'eau.

2. Favoriser la réduction de l'empreinte carbone : Les critères de sélection sont qualitatifs et visent à rigoureusement sélectionner des sociétés qui participent, à travers leur activité principale, à la réduction de l'empreinte carbone dans le monde. Par exemple, à titre indicatif, dans la conception et la construction de bâtiments moins énergivores (isolation, régulation thermique, ventilation, éclairages intelligents, sociétés spécialisées en ergonomie environnementale etc...) Il ne s'agit pas de réduire l'empreinte carbone du portefeuille mais bien de sélectionner de manière fine et qualitative des sociétés dont l'objet est de réduire l'empreinte carbone de leurs clients.

3. Développer les énergies renouvelables : Le degré d'exposition doit être supérieur à 50% des ventes ou des résultats générés dans les énergies renouvelables (éolien, solaire, biomasse, bioéthanol, ...). Nous excluons de manière formelle les groupes exposés aux énergies fossiles ou à la production d'énergie nucléaire (hors traitement des déchets).

4. Développer l'économie circulaire : Soutenir les sociétés qui permettent d'allonger la durée de vie et / ou l'utilisation de produits et services consommés. Identifier les sociétés parmi les acteurs dominants ou ayant plus de 50% de leur chiffre d'affaires et / ou profit dans un ou plusieurs des segments suivants : recyclage et transformation des déchets et matières premières, économie du partage, ventes de matériel d'occasion et / ou recyclé. Par exemple, dans le recyclage et la transformation des déchets : utilisation des matières premières issues des déchets, emballages recyclés, etc.

Ce processus d'identification discrétionnaire d'entreprises selon des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance nous permet d'arriver à une présélection d'environ 200 valeurs. Cette liste sera utilisée pour la construction d'un portefeuille d'environ une cinquantaine de valeurs.

La dernière étape analyse et sélectionne les valeurs grâce à une analyse financiers et extra-financiers concomitante. Dans le cadre de son analyse ESG des valeurs, Mansartis s'appuie sur la recherche externe d'une agence de notation reconnue. Elle analyse et évalue les émetteurs sur des critères ESG (exemple : existence d'une politique environnementale formalisée, signature du pacte mondiale des Nation-Unies ou encore la liberté d'association, etc.).

Le gérant devra obtenir une notation globale ESG de son portefeuille supérieure à celle de son univers d'investissement, en excluant dans le calcul les 20% des entreprises les moins bien notées. Il n'y a aucune pondération maximum prévue par thématique

90% au moins des titres du portefeuille ont fait l'objet d'une analyse ESG (en pourcentage de l'actif net ou en nombre de ligne – hors liquidité).

Les actions, toutes capitalisations confondues, représentent au moins 90% de l'actif net du Fonds. 80% au moins de l'actif net sera investi dans des actions d'une capitalisation supérieure à 2 Milliards d'euros. Le risque de change pourra atteindre 100% de l'actif net.

Le fonds détient dans la limite de 10% des produits de taux ou des liquidités.

AUTRES CARACTÉRISTIQUES

L'utilisation de produits dérivés sur devises pourra intervenir exclusivement dans le cadre d'opérations de couverture de change.

La valeur liquidative est quotidienne. L'investisseur peut demander le rachat et la souscription de parts chaque jour ouvré de la Bourse de Paris avant 12h (hors jours fériés en France), auprès de Mansartis. Il sera exécuté sur la base de la prochaine valeur liquidative.

Recommandation : ce FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans 5 ans.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Le FCP se situe actuellement au niveau 6 de l'indicateur de risque et de rendement, ce qui relève du choix de Mansartis et reflète un niveau de risque en corrélation avec son exposition aux marchés actions. Le calcul de cet indicateur se fait sur une durée de 5 ans glissants. Il prend en compte la volatilité hebdomadaire du fonds depuis sa création et celle de son indice de comparaison avant sa création. La volatilité hebdomadaire historique sur 5 ans est, soit comprise entre 15% et 25%, soit proche de 15%.

Cet indicateur est calculé à partir de la volatilité historique annuelle du fonds sur une période de 5 ans. Il a pour but d'aider l'investisseur à comprendre les incertitudes quant aux pertes et gains pouvant avoir un impact sur son investissement.

- Les données historiques utilisées pour le calcul de cet indicateur pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du fonds.
- La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- Le capital investi initialement n'est pas garanti : Il existe un risque de perte en capital

Risques importants non pris en compte dans cet indicateur

Risque de liquidité : Dans le cas où les volumes d'échange sur les marchés financiers sont faibles, le gérant risque de ne pas pouvoir vendre les titres rapidement dans des conditions satisfaisantes ce qui impacte plus ou moins significativement le cours d'achat et de vente et dans certaines circonstances la liquidité globale du FCP.

Risque de contrepartie : Il existe un risque que la contrepartie soit défaillante dans le cadre de contrats de change à terme de gré à gré.

Risque de change : Le FCP peut être exposé à une ou plusieurs devises autres que celle de valorisation du FCP. Une baisse des devises d'investissement par rapport à la devise du portefeuille (l'euro) est susceptible de faire baisser la valeur liquidative. Le risque de change peut atteindre 50% de l'actif net.

Risque émergents : Le fonds peut être investi sur des marchés de pays émergents dont les conditions de fonctionnement et de surveillance peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du fonds, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts; ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	2%
Frais de sortie	Néant
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	1.85%
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

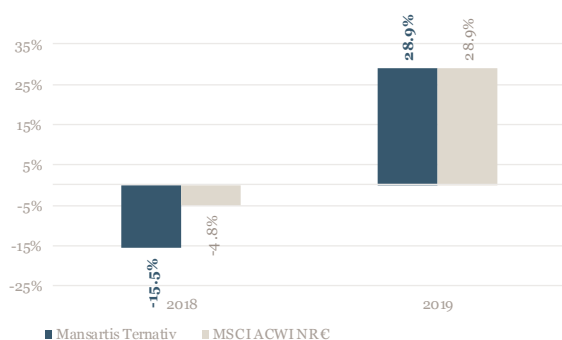
Les taux de frais d'entrée et de sortie affichés sont des taux maximum. Dans certains cas, des frais inférieurs sont appliqués, l'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Le taux des frais courants se fonde sur les frais de l'exercice précédent (frais de gestion et commission de mouvement), clos en décembre 2019. Ce pourcentage peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance, et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Vous pouvez obtenir davantage d'informations sur les frais et commissions du fonds dans le prospectus disponible auprès de Mansartis, 8 place Vendôme – 75001 Paris

PERFORMANCES PASSÉES



Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

PERFORMANCES ANNUELLES

La performance du fonds est calculée coupons nets réinvestis. Elle tient compte des frais et commissions.
Les performances sont calculées en euros.

DATE DE CRÉATION DU FONDS

Jeudi 11 mai 2017

Indice composite de comparaison :

MSCI ACWI NR €

INFORMATIONS PRATIQUES

- Le dépositaire du fonds est CACEIS Bank.
- Le prospectus du fonds, les derniers documents annuels et périodiques sont adressés sur simple demande écrite auprès de Mansartis au 8, place Vendôme – 75001 Paris.
- La Valeur Liquidative est disponible sur le site internet www.mansartis.com
- Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du fonds peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du distributeur du fonds ou de votre conseiller fiscal.
- La responsabilité de Mansartis ne peut être engagée que sur la base des déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du fonds.
- Politique de rémunération : Mansartis a mis en place une politique de rémunération en accord avec les règles européenne et nationales en matière de rémunération et de gouvernance. Elle n'encourage pas la prise de risque excessive. Elle tient compte de la performance individuelle, de la situation économique et des résultats de Mansartis. Pour plus d'informations, reportez-vous dans le prospectus du FCP ou bien sur le site internet de la société : www.mansartis.com

Ce fonds est agréé en France et réglementé par l'AMF
Mansartis Gestion est agréée en France et réglementée par l'AMF
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 20.02.2020